



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022, à vingt heures (20H00), au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le 1403, Domaine des Pins, lot 2 398 335.

Nature et effet de la demande :

Régulariser la marge arrière :

- d'une remise située à 0.91 mètre de la ligne de lot alors que la réglementation en vigueur à l'époque exigeait une distance de 1.5 mètre ;
- d'une véranda fermée et de la galerie d'accès située à 1.19 mètre de la ligne de lot alors que la réglementation en vigueur à l'époque exigeait une distance de 9 mètres ;
- d'un agrandissement de la résidence décalé de 0.80 mètre vers l'arrière par rapport au reste du bâtiment réduisant ainsi la marge arrière dérogatoire alors que la réglementation en vigueur à l'époque exigeait une distance de 9 mètres.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE TRENTE ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Day, CPA,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil municipal le 31 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce trente et unième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

François Day, CPA,
Directeur général et greffier-trésorier